

Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Ministère des Services sociaux et communautaires

Réseaux communautaires de soins spécialisés

Les réseaux communautaires de soins spécialisés donnent d'excellents résultats pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et pour les organismes qui leur fournissent des services. Le présent numéro de Point de mire donne un aperçu des progrès et des réalisations de ces réseaux.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle combinée à une maladie mentale ou à des comportements difficiles ont besoin d'une aide accrue pour participer à la vie communautaire. Elles comptent sur des services spécialisés pour profiter d'une qualité de vie adéquate.

Ainsi, en 2005, nous avons annoncé que quatre réseaux communautaires de soins spécialisés seraient chargés de la coordination des services spécialisés à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont besoin de soins accrus. Ces réseaux aident les personnes ayant une déficience intellectuelle à obtenir des soins spécialisés liés à des troubles de l'alimentation, une maladie mentale ou des comportements difficiles.

À l'heure actuelle, les quatre réseaux communautaires de soins spécialisés de l'Ontario sont dirigés par les organismes suivants :

- réseau du Sud de l'Ontario : Bethesda and Regional Support Associates;
- réseau du Centre de l'Ontario : Surrey Place Centre (Toronto), Community Living Huronia (site Pineview) et Trellis Mental Health and Developmental Services, Guelph (appelé auparavant Clinique de santé mentale communautaire);
- réseau de l'Est de l'Ontario : Ongwanada et Services aux enfants et adultes de Prescott-Russell;
- réseau du Nord de l'Ontario : Services à l'enfant et à la famille - Algonquin



Point de mire : La réorganisation

Qu'est-ce que les services spécialisés?

Les services spécialisés s'adressent aux personnes qui ont reçu un diagnostic double, c'est-à-dire une déficience intellectuelle combinée à une maladie mentale ou à des comportements difficiles. Ces services comprennent le traitement de jour, l'intervention d'urgence, le traitement en milieu hospitalier, la gestion de cas, les services cliniques communautaires et les logements avec services spécialisés. Les services sont fournis par des organismes qualifiés et des professionnels de la santé et ils visent à traiter la santé physique, mentale et sociale d'une personne.

Qu'est-ce que les réseaux communautaires de soins spécialisés?

Ces réseaux ne fournissent pas de soins directement. Ils visent plutôt à regrouper les organismes qui assurent la prestation de soins spécialisés. Lorsque les organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle travaillent avec les organismes qui fournissent des services de santé mentale, ils peuvent mieux connaître tous les aspects de la situation physique, mentale et sociale d'une personne. Ainsi, les gens reçoivent des services coordonnés et adaptés à leurs besoins.

Que fait un réseau communautaire de soins spécialisés?

Les réseaux communautaires de soins spécialisés jouent trois rôles principaux : la coordination des services, l'amélioration de la prestation des services et l'éducation.

1. Coordination du système de services spécialisés

- Aider les gens à accéder plus facilement aux services.
- Éliminer les obstacles entre le système des services spécialisés destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et les systèmes de services de santé mentale.
- Renforcer les partenariats avec les fournisseurs de services de santé mentale, comme les équipes communautaires de traitements actifs du ministère de la Santé, afin de gérer les ressources limitées et améliorer la résolution des cas des personnes ayant les plus grands besoins.
- Élaborer des règles équitables concernant le traitement prioritaire.

2. Amélioration de la prestation des services

- Accroître les services offerts par les fournisseurs de services spécialisés et de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Créer une gamme de services plus large, et davantage de services pour les collectivités francophones, autochtones et éloignées.

3. Éducation et formation

- Établir des relations avec les milieux de l'enseignement et de la recherche.
- Créer des possibilités de perfectionnement professionnel.
- Donner une formation aux praticiens généraux des services de santé et des services sociaux.
- Élaborer des plans visant à recruter des professionnels spécialisés et à les maintenir en poste.

Transformer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle grâce à la technologie

La vidéoconférence est un moyen utilisé par les réseaux pour coordonner les services et regrouper les organismes. Les organismes et les professionnels utilisent la vidéoconférence pour coordonner les services, fournir des traitements et assurer la formation, sans avoir à se déplacer.

Les organismes de chaque réseau régional disposent d'installations de vidéoconférence. La vidéoconférence permet de relier les organismes et les professionnels de la région, ainsi que les quatre réseaux provinciaux. Les organismes et les professionnels utilisent également la vidéoconférence pour communiquer avec d'autres organismes au Canada et dans le monde. Il y a 74 sites de vidéoconférence en Ontario.

Les régions rurales et éloignées profitent véritablement de cette technologie. La vidéoconférence donne aux organismes accès aux ressources cliniques spécialisées pour la formation. Elle permet aussi aux personnes ayant une déficience intellectuelle, à leurs aidants et aux familles d'économiser des heures de déplacement. Les gens peuvent maintenant recevoir des services spécialisés dans des endroits où ils n'en existaient pas auparavant.

La vidéoconférence permet également de resserrer les liens au sein du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les organismes et les professionnels de différents secteurs participent aux ateliers et à la formation sur la santé mentale organisés par vidéoconférence partout dans la province. Les professionnels et les psychiatres locaux peuvent aussi participer par vidéoconférence à d'importantes réunions au sujet de certains cas.

Pour nous joindre

Ministère des Services sociaux et communautaires
Direction des politiques en matière de déficience
intellectuelle

Édifice Hepburn, 4e étage

80, rue Grosvenor

Toronto (Ontario) M7A 1E9

Téléphone : 416 327-4954

Télécopieur : 416 325-5554

Téléphone sans frais : 1 866 340-8881

Télécopieur sans frais : 1 866 340-9112

Courriel :

DStransformation.mcsc@css.gov.on.ca

Ce bulletin est aussi disponible en visitant
le site Web :

www.mcsc.gov.on.ca



Point de mire : La réorganisation

Le point sur la situation : rapport sur les réseaux communautaires de soins spécialisés

Un système réorganisé de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle rend compte de ses activités. Voici un rapport sur ce qui se passe au sein des réseaux communautaires de soins spécialisés.

Coordination du système de services spécialisés

Les réseaux consacrent beaucoup d'efforts à la création d'un système coordonné de services spécialisés.

Depuis 2006, trois gestionnaires de cas de chaque réseau travaillent avec des professionnels de la santé, de la justice et des services correctionnels afin de maintenir les personnes atteintes de troubles mentaux hors du système de justice pénale. Ces 12 agentes et agents chargés de cas veillent à ce que les personnes qui ont reçu un diagnostic double, c'est-à-dire une déficience intellectuelle combinée à une maladie mentale, reçoivent en temps opportun les services de soutien communautaires dont elles ont besoin.

Jusqu'à maintenant, les réseaux ont fait un inventaire des services d'intervention d'urgence et d'aide judiciaire qui sont disponibles dans la province. Ils ont établi des liens avec les réseaux de services d'urgence et les équipes communautaires de traitements intensifs afin d'accroître la gamme et la disponibilité des services de soutien spécialisés. Les organismes de santé communautaire siègent également à tous leurs comités.

Sur le plan des politiques, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services sociaux et communautaires collaborent afin de mettre à jour les directives touchant les personnes qui ont reçu un diagnostic double.

Ces directives n'ont pas été mises à jour depuis 1997. Ne manquez pas de lire l'encadré à ce sujet afin d'en apprendre davantage sur notre travail concernant les politiques.

Prestation des services et renforcement de la capacité

Une bonne prestation des services est un aspect essentiel d'un système de services spécialisés. Depuis leur création, les réseaux communautaires de soins spécialisés ont mis au point des méthodes permettant d'évaluer les gens et de leur fournir des services plus rapidement et plus efficacement. Les réseaux se sont aussi doté d'un site Web commun — <http://www.community-networks.ca/Home.aspx?PageID=21> — qui présente une bibliothèque de formation permettant d'échanger de l'information sur le renforcement de la capacité.

Les réseaux ont établi des ententes entre les professionnels des services spécialisés du ministère des Services sociaux et communautaires et les partenaires cliniques du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le contact direct entre les deux ministères contribue à accroître la confiance et à améliorer les services.

Augmentation des logements

Entre 2005 et 2007, le ministère des Services sociaux et communautaires a investi dans 90 logements avec services spécialisés pour adultes

qui ont reçu un diagnostic double. Ces places, reliées aux réseaux, offrent un logement provisoire aux gens en période de crise ainsi qu'un logement permanent.

En 2006, les personnes qui ont reçu un diagnostic double ont eu accès à 100 logements avec services de soutien situés partout en Ontario. Le ministère de la Santé a alloué au ministère des Services sociaux et communautaires 100 de ses 700 logements avec services de soutien pour la prestation de services spécialisés. Le financement de ces unités a été assuré par le Programme de logement abordable du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Éducation et formation

Pour former des professionnels des services spécialisés de premier ordre et assurer la prestation de soins de la meilleure qualité, les réseaux se sont tournés vers l'éducation et la formation.

Pour accroître l'éducation et la recherche, les réseaux ont établi des partenariats avec des centres universitaires des sciences de la santé, y compris l'École de médecine du Nord-Ontario. Les professionnels de la santé cliniques et les professionnels des services spécialisés bénéficieront de la formation poussée que les centres universitaires fournissent.

Les réseaux parrainent aussi activement des possibilités de formation. Récemment, ils ont parrainé trois ateliers sur le diagnostic double. Et le réseau du Nord met à l'essai un programme d'apprentissage en ligne qui renseigne les professionnels au sujet des manuels ontariens sur le diagnostic double.

Directives concernant la politique commune de prestation de services communautaires de santé mentale et de services aux adultes ayant une déficience intellectuelle qui ont reçu un diagnostic double

- Ces directives révisées énonceront la façon dont les services et les mesures de soutien pour les personnes qui ont reçu un diagnostic double seront conçus et fournis. Ces directives devraient assurer l'intégration et la coordination des services entre les ministères et elles devraient être publiées à l'automne 2008.
- Ces directives seront mises en œuvre par les réseaux locaux d'intégration des services de santé et les réseaux communautaires de soins spécialisés, avec l'aide des bureaux régionaux du ministère. Les bureaux régionaux se chargeront de faire parvenir les directives aux organismes de prestation de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Une fois que ces directives auront été mises en œuvre, elles permettront :
 - de coordonner les services des deux secteurs afin de répondre aux besoins complexes des personnes qui ont reçu un diagnostic double;
 - de favoriser la collaboration entre les services de santé mentale, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et les services destinés aux enfants afin de planifier les mesures de soutien communautaire à l'intention des jeunes qui atteignent l'âge de la transition;
 - de fournir aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour résoudre les cas.

Point de mire : La réorganisation

Le nouveau programme d'apprentissage Service de soutien à l'intégration de l'Ontario

Une carrière dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle est exigeante et enrichissante. Ce travail exige une personnalité particulière ainsi que des compétences particulières.

Il n'est pas surprenant de constater qu'un des plus importants défis du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle est le recrutement et le maintien en poste d'intervenantes et d'intervenant qualifiés en services de soutien à l'intégration.

Dans le but de recruter un plus grand nombre d'intervenantes et d'intervenant en services de soutien à l'intégration et de faire en sorte qu'ils poursuivent leur important travail, le gouvernement vient de lancer une initiative intéressante, le programme d'apprentissage Service de soutien à l'intégration. Cette possibilité de formation est appuyée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en partenariat avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le Réseau provincial des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Qu'est-ce qu'une intervenante ou un intervenant en services de soutien à l'intégration?

Une intervenante ou un intervenant en services de soutien à l'intégration aide les personnes ayant une déficience intellectuelle à participer à la vie communautaire.

À cette fin, l'intervenante ou l'intervenant :

- favorise le développement des compétences;
- favorise les liens entre les personnes, les familles et les partenaires communautaires;
- appuie la pleine intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Qu'est-ce que le programme d'apprentissage Service de soutien à l'intégration?

Le programme d'apprentissage Service de soutien à l'intégration est une occasion unique d'être rémunéré en recevant une formation conduisant à une carrière enrichissante. L'apprentissage s'adresse aux :

- personnes qui travaillent dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- étudiantes et étudiants qui sont intéressés par un apprentissage;
- personnes qui souhaitent changer de carrière.

Environ 90 % de l'apprentissage est donné en cours d'emploi. Le reste de la formation se déroule dans une salle de classe d'un collège communautaire ou d'un établissement de formation approuvé.

Les personnes qui terminent leur formation peuvent recevoir un certificat d'apprentissage. L'apprentissage peut aussi conduire à l'obtention d'un diplôme de Service de soutien à l'intégration s'il est combiné à une formation collégiale donnant droit à des crédits. Le nombre de crédits requis pour obtenir un diplôme est déterminé par chaque collège.

Quels sont les avantages du programme d'apprentissage?

Les personnes qui font leur apprentissage ont la possibilité de faire une différence pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et pour l'ensemble de la collectivité.

Les organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent fournir une formation plus poussée aux membres de leur personnel pendant qu'ils poursuivent leur travail.

Les organismes y trouvent leur compte également en :

- formant leur personnel en fonction des normes provinciales touchant les intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration;
- donnant la possibilité aux membres de leur personnel d'obtenir un diplôme collégial à moindre coût;
- collaborant à la professionnalisation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- améliorant le recrutement et le maintien en poste du personnel grâce au perfectionnement et à la formation;
- collaborant avec le collège local afin d'adapter la formation aux besoins de la collectivité.

De quelle façon peut-on parrainer une apprentie ou un apprenti?

La formation d'une apprentie ou d'un apprenti doit être parrainée par un organisme qui offre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Lorsqu'un membre du personnel souhaite s'inscrire à l'apprentissage, l'organisme doit communiquer avec Emploi Ontario

pour que cette personne fasse l'objet d'une entente de formation en apprentissage.

Les organismes fournissent une formation en cours d'emploi d'une durée d'environ deux ans. De plus, les apprenties et apprentis reçoivent 780 heures de formation théorique au collège.

L'inscription à l'apprentissage est disponible dès maintenant

Pour vous renseigner sur la façon de parrainer une personne dans le cadre du programme d'apprentissage Service de soutien à l'intégration ou pour obtenir plus de renseignements sur la marche à suivre pour vous inscrire comme apprentie ou apprenti :

1. consultez le site Web

[http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/apprentices/;](http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/apprentices/)

ou

2. appelez la ligne d'information Emploi Ontario, **1-800-387-5656 ou 416-325-4084 (ATS).**



Point de mire : La réorganisation

Étude de l'Initiative de fermeture des établissements

Question :

Les organismes ont de longues listes d'attente. De quelle façon les réseaux gèreront-ils les clients qui sont recommandés?

Réponse :

Les réseaux sont reliés à tous les organismes et professionnels dont ont besoin les personnes qui ont reçu un diagnostic double. Ils sont donc en mesure de trouver rapidement des services de rechange. De plus, comme les organismes font désormais partie d'un système intégré, ils peuvent offrir plus de services.

Rappelez-vous que les réseaux n'offrent pas de soins directement aux particuliers. Ils agissent comme intermédiaires entre les organismes, les professionnels et les personnes qui ont reçu un diagnostic double. Les tables de planification communautaire donnent la priorité aux personnes sur les listes d'attente en fonction de leurs besoins.

Question :

Les réseaux fournissent-ils des services d'intervention en cas d'urgence?

Réponse :

Non, les réseaux n'offrent pas de services directement. Mais ils contribuent à l'amélioration des services d'intervention en cas d'urgence dans la province en reliant les organismes et les professionnels. Les réseaux sont également reliés aux réseaux locaux d'intervention en cas d'urgence et ils ont établi des partenariats avec les équipes communautaires de traitements intensifs afin de veiller à ce que toutes les mesures de soutien spécialisées et d'urgence soient disponibles.

Les réseaux permettent de regrouper les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario, afin que les personnes qui ont reçu un diagnostic double puissent facilement y avoir accès.

Question :

Pourquoi les gestionnaires de cas sont-ils liés aux réseaux?

Réponse :

Les gestionnaires de cas travaillent avec des professionnels de la santé, de la justice et des services correctionnels afin de maintenir hors du système de justice pénale les personnes qui ont reçu un diagnostic double. Ils élaborent des plans qui décrivent les besoins des personnes qui ont des démêlés avec la police, les tribunaux ou le système correctionnel. Ils peuvent également accélérer l'aiguillage vers des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services de santé mentale au sein d'un réseau.

Question :

Combien d'argent est investi dans les réseaux et de quelle façon ont-ils amélioré les services spécialisés?

Réponse :

Nous investissons annuellement 3 millions de dollars dans les quatre réseaux. Nous consacrons aussi 3 millions de dollars annuellement aux 74 sites de vidéoconférence dans la province. Cet investissement aide les réseaux à coordonner le système de services spécialisés, à élargir la gamme et la disponibilité des mesures de soutien spécialisées et à accroître l'éducation et la formation.

Les réalisations des réseaux comprennent notamment :

- l'établissement du site Web <http://www.community-networks.ca/Home.aspx?PageID=21> afin de rendre accessibles les bibliothèques de formation et les forums de perfectionnement;
- la création de 90 logements avec services spécialisés pour adultes qui ont reçu un diagnostic double et qui ont toujours vécu dans la collectivité;
- le parrainage de trois ateliers sur le diagnostic double;
- la mise sur pied d'un programme d'apprentissage en ligne permettant de desservir les organismes du Nord de l'Ontario.